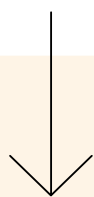
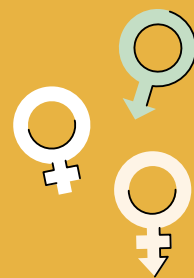
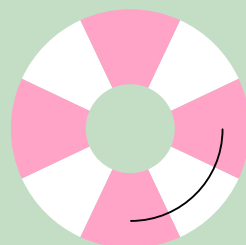
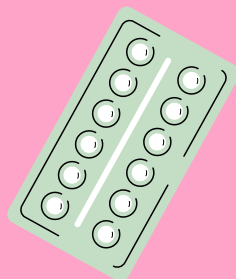
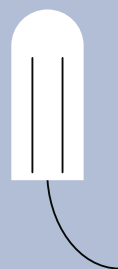
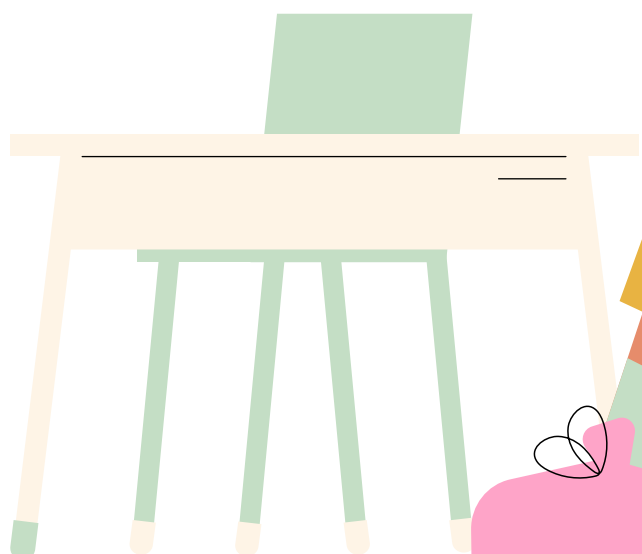


La place des partenaires associatifs dans la mise en œuvre des séances d'ÉVAR-S dans les établissements scolaires de Loire Atlantique



Un outil pratique pour déployer l'éducation à la vie **affektive, relationnelle** et à la **sexualité** en milieu scolaire

Guide 2025-2026



Édito

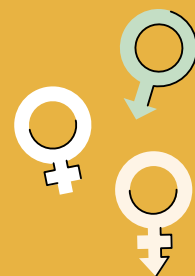
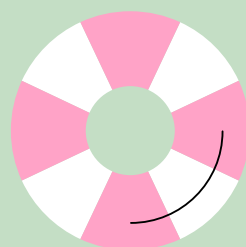
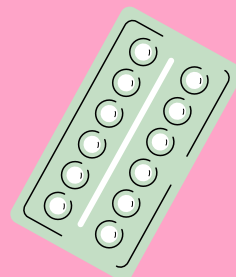
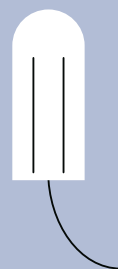
La Loire Atlantique est l'un des départements qui compte le plus de structures associatives travaillant sur les questions d'ÉVAR-S et intervenant dans les classes.

Début 2023, plusieurs associations ont eu l'idée de profiter de cette densité de structures pour créer un réseau de partenaires à l'échelle du département. Les premières étapes ont consisté à identifier les associations concernées, puis de les réunir pour travailler ensemble. Le collectif s'est structuré et a rapidement évoqué l'idée d'un guide à destination des établissements, avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre de l'ÉVAR-S dans les écoles, les collèges et les lycées du département. En s'appuyant sur les directives de l'Éducation Nationale (et notamment sur le nouveau programme d'ÉVAR-S), ce guide décrit le rôle des personnels de l'Éducation Nationale et celui des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des trois séances annuelles d'ÉVAR-S, et précise les spécificités de chaque association du collectif.

Comme l'indique un [rapport de 2021](#), l'éducation à la sexualité n'est pas une mince affaire pour les établissements scolaires. Aujourd'hui renommée « Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (et à la Sexualité) », certains freins subsistent pour mener à bien cette éducation.

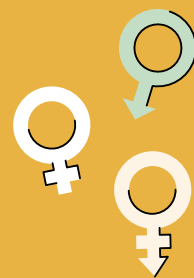
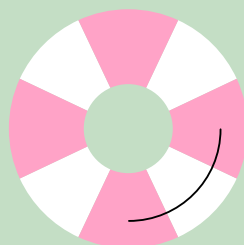
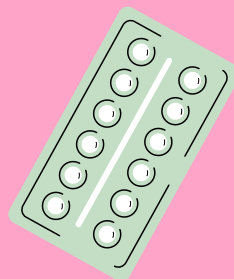
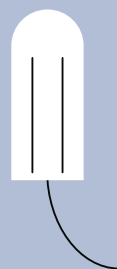
Le « **Collectif ÉVAR-S Loire-Atlantique** », a pour but de faciliter le travail des établissements scolaires dans la mise en œuvre du programme d'ÉVAR-S. Les sujets sont vastes, les structures associatives et professionnelles nombreuses, il nous paraît donc important de vous apporter de la lisibilité sur nos fonctionnements.

→ **Merci pour votre aide dans
cette éducation indispensable
pour les enfants et les jeunes !**



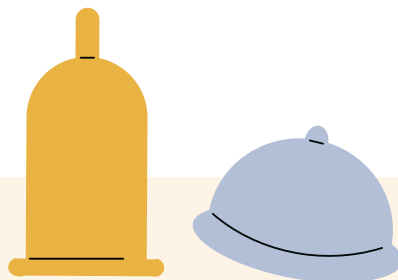
Sommaire

Qu'est ce que L'ÉVAR-S ?	4
La coopération entre les partenaires extérieurs et les personnels de l'Éducation nationale	7
Comment mettre en place les séances d'ÉVAR-S dans votre établissement ?	8
Quelle place pour les parents ?	9
La Charte du collectif	10
Annuaire des structures	11



01

Qu'est ce que L'ÉVAR-S ?



Que dit la loi ?

Inscrite depuis 2001 dans le [Code de l'Éducation](#), l'éducation à la sexualité est une éducation obligatoire à raison de trois séances par an de la maternelle au lycée. En 2025, un programme national encadre les contenus de cette éducation et définit une progression en deux étapes :

- **L'ÉVAR** (éducation à la vie affective et relationnelle) dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) ;
- **L'ÉVAR-S** (éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité) dans le second degré (collèges et lycées).

Elle comprend notamment :

- la promotion de l'**égalité** entre les filles et les garçons ;
- la prévention des **violences sexistes et sexuelles** ;
- la lutte contre les **discriminations liées au genre** et à l'orientation sexuelle ;
- l'information sur la **contraception, la puberté, les IST et le consentement**.

Ce programme, voté à l'unanimité en février 2025 au conseil supérieur de l'éducation, est obligatoire depuis la rentrée 2025 dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés sous contrat. Le programme d'ÉVAR-S propose un ensemble de notions et de compétences à aborder en fonction de chaque niveau scolaire.

Il est accessible [en ligne](#) (ainsi que l'ensemble des documents d'accompagnement).



Qu'est-ce que l'ÉVAR-S ?

Objectifs

&

Démarches

Les objectifs de l'ÉVAR-S ont été formalisés par l'Éducation nationale (EN) dans les programmes de 2025.

Entre promotion de la santé et formation du citoyen, l'ÉVAR-S vise le développement de connaissances, de compétences (notamment les compétences psychosociales) et le partage des valeurs républicaines humanistes.

L'ÉVAR-S poursuit **plusieurs objectifs** :

- **informer** de manière claire et adaptée selon l'âge des élèves ;
- **favoriser** le développement de l'estime de soi, du respect de soi et d'autrui ;
- **prévenir** les comportements à risque (rapports non protégés, violences, harcèlement, etc.) ;
- **promouvoir** l'égalité et le consentement dans toutes les relations ;
- **encourager** le dialogue et l'esprit critique sur les normes, les stéréotypes, les médias et les réseaux sociaux ;
- **permettre** l'accès aux droits, notamment en matière de contraception, d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Le rôle des personnels de l'Éducation nationale dans la mise en œuvre des séances d'ÉVAR-S

Comme indiqué dans [le BO de février 2025](#), « les professeurs ont la responsabilité première de ces séances. Chaque fois que cela est possible, elles sont mises en œuvre en co-responsabilité avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale, qui jouent un rôle essentiel par leur expertise propre ».

Dans le premier degré, **le directeur ou la directrice d'école est responsable de la mise en œuvre du programme d'ÉVAR**. Il associe son équipe à la construction du projet et le présente en conseil des maîtres et/ou en conseil de cycles.

Dans le second degré, c'est **le chef d'établissement qui est le garant de la mise en œuvre des trois séances annuelles d'ÉVARs pour chaque niveau du collège ou du lycée**. Il construit la programmation des séances avec le référent ou la référente ÉVARs (enseignant-e formé-e à l'ÉVARs) au sein du CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement).

Les établissements scolaires du premier et second degré peuvent faire appel à des **associations ou institutions partenaires pour intervenir en appui des actions menées**. Ces interventions sont préparées en amont et coordonnées avec les équipes éducatives afin de s'inscrire en cohérence avec les enseignements. Elles sont systématiquement réalisées **en binôme** avec un personnel de l'Éducation nationale et dans le respect du cadre scolaire, des compétences des associations agréées et des **principes éthiques et pédagogiques** en vigueur.

La mise en œuvre des séances d'ÉVAR-S repose sur des connaissances et une posture spécifiques. **Il s'agit d'une animation particulière, différente de celle d'une séance de cours**. Un vaste plan de formation a été déployé à l'échelle nationale (via un parcours Magistère) et dans chaque académie (avec des temps de formation en présentiel*), pour permettre aux personnels de l'EN volontaires (enseignant-es, CPE, AED, personnels santé-social, etc) de se former à l'ÉVAR-S, et d'être en capacité d'animer les séances avec la bonne posture.



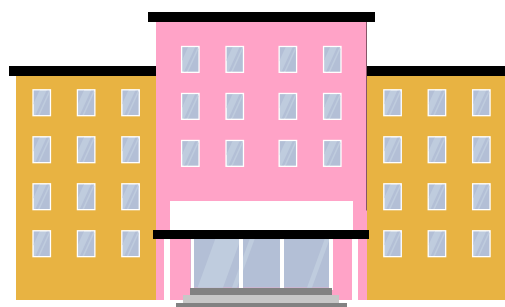
*Deux types de formations sont proposées aux personnels de l'EN du second degré dans l'académie :

➤ **Formation ÉVARs** accessible à l'abonnement individuel à partir du programme académique de formation continue (PRAF) : deux jours en présentiel et un parcours de formation à distance

➤ **Formation ÉVARs d'initiative locale (FIL)** demandée par un chef d'établissement pour former une partie de son équipe pédagogique : deux jours en présentiel et un parcours de formation à distance.

Dans le premier degré, une formation ÉVAR, animée par les conseillers pédagogiques, à destination des professeur-es des écoles, est en cours de déploiement.

En complément des séances collectives d'éducation à la sexualité, un accompagnement individuel peut être proposé aux élèves qui en ont besoin, notamment lorsqu'ils ou elles sont victimes de violences. Ces temps individualisés, assurés par les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale, permettent de repérer des situations de vulnérabilité et de contribuer à la prévention des violences sexuelles.





Pourquoi faire appel à une association spécialisée ?

• Une expertise spécifique et actualisée

Les associations sont formées spécifiquement sur les questions de sexualité, de genre, de prévention des violences, de santé sexuelle, et de développement psychosocial. Elles bénéficient d'une expérience de terrain et d'une expertise dans l'animation des groupes. Elles se tiennent informées des évolutions sociétales, légales et scientifiques et utilisent des outils pédagogiques adaptés aux réalités actuelles des jeunes (réseaux sociaux, pornographie, cyberharcèlement, etc).

• Une parole extérieure libératrice

L'intervenant, extérieur à l'équipe éducative, facilite la parole et les échanges, favorisant ainsi un climat apaisé. Les élèves osent davantage poser leurs questions et partager leurs représentations. Certains sujets peuvent être plus facile à aborder également.

• Une approche participative d'éducation populaire

Les ateliers d'éducation populaire (jeux de rôle, débats, projets collectifs) favorisent l'implication active et la construction d'un savoir collectif.

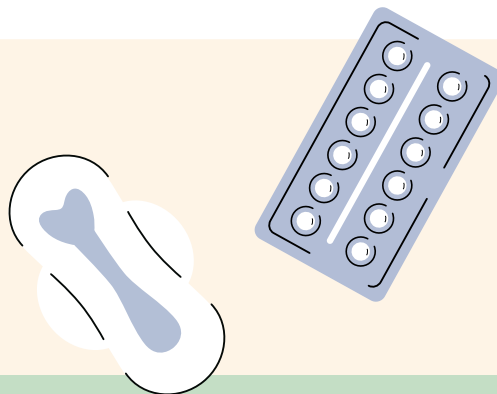
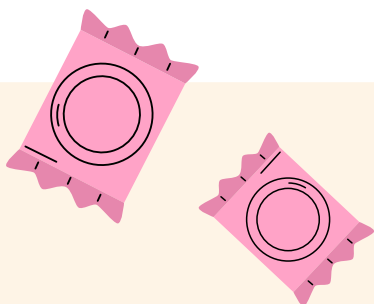
• Un soutien et une formation pour l'équipe éducative

Les associations peuvent accompagner et conseiller les personnels de l'EN. Elles ont également un réseau en partenariat avec les structures de santé, de prévention et d'accompagnement des victimes.



02

La coopération entre les partenaires extérieurs et les personnels de l'Éducation nationale



Les partenaires extérieurs et les associations ont une très bonne expertise des différents sujets abordés dans l'ÉVAR-S. Ils ont des champs d'interventions bien spécifiques, et utilisent des **supports motivants** pour les élèves. Ils peuvent venir, à la demande des établissements, pour co-animer des séances avec un personnel EN, sur de nombreuses thématiques du programme d'ÉVAR-S.

Pour que l'ÉVAR-S soit réellement efficace, **il est important que le programme soit compris, porté et soutenu par toute la communauté éducative**. Les partenaires extérieurs et les associations constituent des relais éducatifs privilégiés pour cette appropriation collective.



Travailler collectivement

- Créer des temps d'appropriation : échanger sur les objectifs de l'ÉVAR-S, les obligations légales, les bénéfices pour les élèves, pour donner du sens et fédérer l'équipe autour du projet.
- Organiser des temps d'expression en interne : permettre aux personnels de l'EN de partager leurs freins, leurs représentations, leurs questions ou leur malaise éventuel.

Associer tous les adultes de l'établissement

- Impliquer au-delà de l'équipe enseignante, toutes les personnes volontaires (toutes et tous peuvent être des relais du programme d'ÉVAR-S) : assistant-es d'éducation, animateur-ices périscolaires, AESH...

Mettre en place une organisation claire

- Formaliser une feuille de route collective : quel calendrier ? Qui fait quoi ? Quelle(s) partie(s) du programme ÉVAR-S abordée(s) ?
- Co-construire les séances ÉVAR-S : travailler ensemble (personnels de l'EN et partenaires extérieurs) pour créer une cohérence pédagogique et institutionnelle.
 - Évaluer et faire évoluer les pratiques : recueillir les retours des élèves, des intervenant-es et des adultes impliqués, afin d'ajuster les séances, de partager les réussites et d'identifier les pistes d'amélioration.

03

Comment mettre en place les séances d'ÉVAR-S dans votre établissement ?

L'Éducation Nationale vous propose un ensemble de compétences à aborder en fonction du niveau scolaire de l'enfant. Vous pouvez les retrouver dans le programme dédié, organisé par **niveaux d'enseignement**



Le directeur ou la directrice d'école pour le premier degré, le chef d'établissement, accompagné du référent ou de la référente ÉVAR-S pour le second degré, construit la programmation des trois séances annuelles. Il peut procéder par étapes :

- ♥ Faire un **état des lieux** de ce qui est déjà fait dans l'établissement et identifier les besoins des élèves

- ♥ **Identifier les personnels de l'établissement formés à l'ÉVAR-S** (faire une demande de FIL ÉVAR-S si besoin). Choisir, pour certaines séances (notamment celles abordant des points du programme en dehors du champ de compétences de l'équipe pédagogique), de faire appel à un partenaire extérieur

- ♥ Définir les **modalités** d'intervention : les intervenant-es (internes ou externes), le nombre de séances, les dates, les horaires

- ♥ Formaliser la séance dans **l'emploi du temps** des élèves

- ♥ Organiser un **temps d'échanges pour définir le cadre**, sélectionner les notions et compétences décrites dans le programme ÉVAR-S (afin d'adapter au mieux le contenu aux besoins des élèves et aux contextes spécifiques d'intervention)

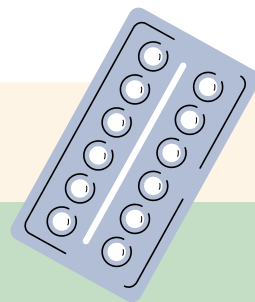
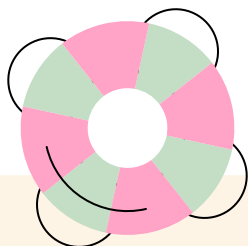
- ♥ **Échanger avec le personnel santé-social de l'établissement** pour établir un protocole en cas de révélations, de violences (physiques, psychologiques, sexuelles...) ou de propos inappropriés tenus par un ou des élève(s) : qui se charge de rappeler le cadre ? Que dire en cas de propos discriminants ? Comment émettre une information préoccupante ? Quel accompagnement proposer ensuite à ces élèves ?

- ♥ **Évaluer les actions** auprès des élèves, du personnel éducatif, des intervenant-es extérieures.



04

Quelle place pour les parents ?



Le programme d'ÉVAR-S a été écrit en complément du rôle des parents et des familles des élèves. Les parents d'élèves doivent d'ailleurs être informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation.

De nombreux parents ont besoin d'être outillés et accompagnés pour pouvoir parler de cette éducation à leurs propres enfants.

Il est possible d'organiser des temps avec les parents pour évoquer le sujet et proposer des ressources.

Il est important de rappeler que le programme d'ÉVAR-S est obligatoire et que la co-éducation est indispensable à ce sujet.



05

La Charte du collectif

Ce qui nous rassemble

- ♥ Proposer une éducation complète à la sexualité pour tous les jeunes, dès leur entrée à l'école.
- ♥ Adapter cette éducation aux tranches d'âge de l'enfant et de leur développement psychosocial, en s'appuyant sur le travail de l'Éducation nationale et des principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité.
- ♥ Partir des questionnements des enfants et des jeunes.
- ♥ Promouvoir une approche positive de la sexualité.
- ♥ Mettre en avant des représentations variées (genres, sexualités, modèles familiaux, personnes racisées, etc).
- ♥ Veiller à ce que les jeunes gagnent en autonomie et les accompagner au libre choix par l'information.
- ♥ Appuyer la formation des personnes intervenantes.
- ♥ Se référer à la loi : LGBT-phobie, anti-IVG, prostitution des mineur-es, pratiques numériques, etc.
- ♥ Avoir une approche laïque dans les interventions.
- ♥ Orienter vers les professionnel·les concerné·es et compétent·es en cas de besoin (professionnel·les en santé sexuelle, accompagnement de victime, etc).
- ♥ Co-éduquer avec les familles et les établissements scolaires.

Pendant l'intervention

- ⊗ Assurer la sécurité physique, affective et émotionnelle des jeunes.
- ⊗ Favoriser la libre expression des jeunes avec un droit au silence.
- ⊗ Garantir la confidentialité des échanges intimes (témoignages personnels par exemple), dans la limite du respect de la loi.

Que veut-on éviter ?

- ⊖ Moralisation et jugement / choisir à la place de l'autre.
- ⊖ Hétéro-normativité.
- ⊖ Absence de représentations plurielles (genre, orientation, ethnies, etc).
- ⊖ Estimation approximative (sans base scientifique ou données chiffrées).
- ⊖ Position sachante et descendante.

06

Annuaire des structures



Avenir Santé

• Sujets

Vie affective et sexuelle, Violence Sexiste et sexuelle. Spécialiste dans la prévention et réduction des risques festifs.

• Interventions

De la 3^{ème} jusqu'au milieu étudiant. 2 personnes (1 salarié-e, 1 service-civique). 15 personnes max ou alors fonctionnement par pôle pour les sensibilisations.

♥ Agréments

Agrément EN / Agrément Nationale Service civique / Agrément organisme de formation DIRECCTE

• Prix

Gratuit puis payant en fonction du nombre de rencontres

📞 Contact

paysdelaloire@avenir-sante.com

📞 Ressources internes

www.avenir-sante.com

www.instagram.com/avenirsante_pdl/?hl=fr

📞 Ressources externes

www.montetasoiree.com



Cémea

• Sujets

Harcèlement (référénte PHARE), LGBTQIA+, identité/orientation. Expérimentation EAS et beaucoup de formations pro.

• Interventions

2 intervenant-es (salarié-es, service-civiques et bénévoles). Intervention en collège/lycée et occasionnellement en élémentaire.

♥ Agréments

Agrément EN et EP

• Prix

Prix bas car subventionnés

📞 Contact

accueil@cemea-pdl.org



Contact 44

• Sujets

Discrimination LGBTQIA+ / égalité femme-homme et sexisme / identité de genre et orientation sexuelle / harcèlement

• Interventions

Collèges, lycées, post-bac, étudiant-es, personnel éducatif, professionnelles

Intervention 2h en binôme, soit 1 coordinatrice rémunérée + 1 bénévole, soit 2 bénévoles (les intervenant-es ont obligation de formation, observation, supervision)

Après une introduction autour de la notion générale de discrimination (causes/formes/conséquences/solutions), focus particulier sur les LGBTphobies, en créant un dialogue avec les élèves à partir de leurs questions et réactions, avec apport de témoignages des intervenant-es, jeux de rôles, papiers anonymes etc.

♥ Agréments

Agréments nationaux JEP & EN

• Prix

Payant, faible coût et modulable + frais km depuis Nantes + prise en charge déjeuner si besoin

📞 Contact

44@asso-contact.org

📞 Ressources internes

www.asso-contact.org/44

www.asso-contact.org/brochures/



disQutons

• Sujets

Généraliste et oriente lorsqu'il y a des demandes spécifiques

• Interventions

Tout public auprès de jeunes (de 3 à 25 ans) et d'adultes (parents, professeur·es, professionnel·les). Méthodes d'animation actives et participatives.

♥ Agréments

Agrément académique EN et JEP

• Prix

Payant avec tarif modulable selon les structures

📧 Contact

bonjour@disqutons.fr

📁 Ressources internes

www.disqutons.fr

(Escape Game sur les Cyber-Violences / Exposition sur les stéréotypes de genre)

📁 Ressources externes

www.disqutons.fr/ressources/



iKi iKi

• Sujets

Généraliste + Égalité F/G, harcèlement et VSS

• Interventions

Enfants, ados, jeunes adultes. Parents et professionnels de l'enfance et de la jeunesse. Interviennent à deux : un.e éducateur.ice à la vie affective, relationnelle et sexuelle + un.e bénévole formé.e en interne.

♥ Agréments

Agrément JEP & agrément EN

• Prix

Payant ou gratuit si interventions subventionnées.

📧 Contact

assoiki.iki@gmail.com

📁 Ressources internes

www.iki-iki.fr/nos-creations

📁 Ressources externes

<https://www.iki-iki.fr/ressources>



Log.in Prévention

• Sujets

Citoyenneté numérique

• Interventions

Primaires, collèges, lycées, structures sociales et médico-sociales.

♥ Agréments

En cours

• Prix

Payant, devis sur mesure

📧 Contact

guillaume.d@login-prevention.fr

📁 Ressources externes

[/www.login-prevention.fr](http://www.login-prevention.fr)



Le Planning Familial

• Sujets

Généraliste et oriente lorsqu'il y a des demandes spécifiques

• Interventions

12-25 ans et au travers de formations pour les professionnel·les. Une intervenante pour 15 pour un groupe classique, deux pour 15 lors de publics qui nécessitent plus d'accompagnement (QPV, handicap, etc.).

♥ Agréments

Agrément EN et JEP.

• Prix

Gratuit sauf la plupart des formations pro. et sauf grosses demandes.

📧 Contact

contacts@planningfamilial44.com

📁 Ressources externes

<https://www.planning-familial.org/fr/>



Nosig

• Sujets

Discrimination LGBTQIA+ et identité de genre/orientation sexuelle

• Interventions

Collèges, lycées, services civiques, professionnel·les (travailleur·euses du secteur social, professionnel·les de santé, enseignant·es, etc.). Interviennent en binôme notamment avec des bénévoles (2 à 3 jours de formations)

♥ Agréments

Agrément Académique EN

• Prix

Payant, mais à faible coût, modulable selon les budgets des établissements

📧 Contact

isd@nosig.fr

📁 Ressources externes

Pour télécharger notre livret de ressources :

www.nosig.fr/page/2381421-isd



Promotion santé

• Sujets

Promotion de la santé, éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient

• Interventions

soutenir les actrices du territoire : professionnel·le·s, étudiant·e·s ou bénévoles ainsi que élus locaux, agents et responsables de politiques de santé.

Les secteurs concernés sont : social, médico-social, santé, éducation, entreprises...

Nos actions : ressources documentaires et pédagogiques, conseil, accompagnement, formation, appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets en promotion de la santé, coordination de dispositifs...

Spécifiquement dans le cadre des programmes ÉVAR-ÉVARS : animation d'ateliers, formations ÉVARS, ÉVARS et Compétences PsychoSociales, prévention des violences sexuelles, sexualité et handicap, accompagnement d'équipes, webinaire « genre et santé »

Organisation : un centre de ressources documentaires et pédagogiques à Nantes – une documentaliste et une équipe de 6 chargé·e·s de projet.

Notre structure est régionale, avec le même type d'organisation dans chaque département.

♥ Agréments

Agrément académique EN et Jeunesse Éducation Populaire (renouvellement en 2026)

• Prix

Pré-financé ou payant selon le type de prestation

📞 Contact

siege@promotionsante-pdl.org

📁 Ressources internes

www.irepspd.org/page-0-0-0.html

📁 Ressources externes

• Portail documentaire en partenariat avec l'ORS

• Interaction Pays de la Loire : dispositif partenarial régional – 6 structures de promotion de la santé membres – Coordonné par Promotion Santé Pays de la Loire

• IntimAgir Pays de la Loire (handicap et vie intime affective et sexuelle) : partenariat coordonné par Promotion santé Pays de Loire et Le Planning Familial



Règles Élémentaires

• Sujets

Éducation menstruelle – Tabou des règles & précarité menstruelle

• Interventions

Primaires, collèges, lycées, relais éducatifs, structures éducatives, sociales et médico-sociales.

Ateliers d'éducation menstruelle, en sensibilisant au corps, à la puberté et aux règles, pour aider les jeunes à mieux comprendre ces changements et à en parler librement, dans un cadre bienveillant et ouvert.

Des temps de formation à destination des équipes éducatives pour outiller et faciliter la mise en place d'actions pour que les établissements soient plus adaptés aux personnes qui ont leurs règles.

♥ Agréments

Agrément EN national et académique

• Prix

Gratuit (sauf projet expérimental non subventionné)

📞 Contact

paysdelaloire@regleselementaires.com

📁 Ressources externes

www.parlonsregles.fr

(partages de ressources et séquences pédagogiques pour les relais éducatifs)

www.regleselementaires.com/outils/

La place des partenaires associatifs dans la mise en œuvre des séances d'ÉVAR-S dans les établissements scolaires de Loire Atlantique

Avec le soutien de

